

DCM20160405.6	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 5 avril 2016 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-seize du mois d'avril le cinq avril le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 6 avril 2016, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 29 mars 2016 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : CREATION D'UNE ROUTE FORESTIERE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création d'une route forestière de 136 mètres linéaires dans la forêt des Essarts Bourguignon, sur les parcelles de bois cadastrées n° 33 – 34 – 35 – 36 - 37. Les travaux seront réalisés sur le chemin dit « Laie sommière des Essarts Bourguignon ».

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière de l'Etat et du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER).

Le plan de financement du projet s'établit comme suit :

Montant estimatif des travaux : 10 837.20 € HT soit 13 004.64 € TTC

- ✓ **Subvention escomptée de l'Etat**, taux 20 % du montant des travaux HT : 2 167.44 €
- ✓ **Subvention escomptée du FEADER**, taux 20 % du montant des travaux HT : 2 167.44 €
- **Total subventions escompté : 4 334.88 €**
- ✓ **Solde fonds libres** : 8 669.76 € TTC

La Commission Environnement, réunie le 22 mars 2016, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à/par.....

- sollicite l'aide financière de l'Etat et du FEADER ;
- s'engage à débiter les travaux dans le délai de un an maximum suivant la notification de la subvention ;
- s'engage à réaliser et financer les travaux dans un délai maximum de deux ans à compter de leur démarrage ;
- se prononce sur le plan de financement ci-dessus ;
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- autorise Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tous documents à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 5 avril 2016

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

PROJET